

Tél. 021 841 16 33 Fax 021 841 19 72 municipalite@labbaye.ch Au Conseil communal

1344 L'Abbaye

Réf.

Préavis N° 6 / 2015 - Mise aux normes de l'éclairage public

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité soumet à votre approbation le présent préavis nécessitant un engagement financier de fr 400'000.- pour la mise en conformité de l'éclairage public de la commune et la prise en compte du nouveau quartier « Chez Burquin » aux Bioux.

En effet depuis le mois d'avril 2015 l'interdiction des ampoules à vapeur de mercure a eu pour conséquence l'arrêt de la production de ce matériel. Notre fournisseur nous a déjà informés que passé l'année 2015 il ne serait plus en mesure d'assurer le dépannage et les remplacements sporadiques de ce matériel.

Ce projet figure dans notre plan des investissements 2015. Il s'inscrit dans la ligne des objectifs visés par notre Municipalité en matière d'entretien et de mise en conformité de nos équipements. Est également pris en compte la pose et la fourniture d'une infrastructure d'éclairage public pour le nouveau quartier « Chez Burquin ».

Pour la bonne forme, il est utile de préciser que les infrastructures d'éclairage public tel que - par exemple celles de la rade du Pont qui ont été mise en place récemment et qui utilisent une technologie où n'entrent pas en compte les ampoules à vapeur de mercure - ne sont pas prise en compte dans ce préavis.

La plus part des mâts existants seront réutilisés après avoir été contrôlés, coupés pour en obtenir des mâts droits d'une hauteur de 7m hors sol pour l'éclairage routier et 4m hors sol pour l'éclairage en zone villa, sur la tête desquels seront fixés les nouveaux luminaires à éclairage led, respectivement *VFL 530* et *Starlight*.

Toutefois nous prévoyons que 10% des mâts peuvent être décelés par le contrôle comme étant en très mauvais état et devront de ce fait être réformés.

Dès lors le projet est scindé en deux parties : l'éclairage de la route cantonale et celui des zones d'habitation sur les routes communales.

Eclairage routier

Luminaire VFL 530 avec 24 leds, 48 W, flux lumineux nominal 6'052 lumens, couleur RAL à choix, leds couleur blanc neutre, luminaire IP 66, inclus mise en place, coupe de chaque mât à 7 m hors sol, pose du luminaire en tête de mât, raccordements, essais et mise en service, y compris véhicule-nacelle et outillage.

Remplacement des mâts routiers en très mauvais état, environ 10% du nombre des luminaires à remplacer.

Descellement et évacuation du matériel, dépose des anciens candélabres.

Mâts simples droits hauteur hors sol 7 m, remplacement avant pose du nouveau luminaire, disjoncteur de protection, le tout câblé, inclus pose calage, scellement et mise en service, y compris véhicule-nacelle avec grue et outillage.

Génie civil: remplacement du socle et reprise du tube existant.

Eclairage en zone de villa

Luminaire "Starlight" 24 leds, 29 W, couleur RAL à choix, leds couleur blanc neutre, sans remplacement du mât, inclus coupe-circuit de sécurité, montage, pose, raccordement, mise en service, y compris véhicule-nacelle et outillage

Remplacement des mâts zone villa en très mauvais état, environ 10% du nombre des luminaires à remplacer.

Mâts simples droits hauteur hors sol 4 m, remplacement avant pose du nouveau luminaire, disjoncteur de protection, le tout câblé, inclus pose calage, scellement et mise en service, y compris véhicule-nacelle avec grue et outillage

Génie civil : remplacement du socle et reprise du tube existant

Equipement du nouveau quartier Chez Burquin, Les Bioux

Luminaire "Starlight" 24 leds, 29 W, couleur RAL à choix, leds couleur blanc neutre, y.c. mât droit conique, hauteur hors sol 4 m. avec coupe-circuit de sécurité.

Câblage, montage, pose, mise en place, scellement, raccordement, mise en service, inclus véhicule-nacelle et outillage.

Génie civil : construction de nouveaux socles aux emplacements prévus.

Coûts par village et cumulé

VILLAGE DES BIOUX		
Eclairage routier 101pces VFL 530	88 213,40	
Remplacement de 11 mâts routiers (7m)	39 003,80	
Eclairage zone villa 15pces Starlight	18 040,50	
Remplacement de 2 mâts zone villa (4m)	6 499,60	
sous-total	151 757,30	
TVA 8%	12 140,60	
Montant total Les Bioux		163 897,90
VILLAGE DE L'ABBAYE	1	
Eclairage routier 63 <i>VFL530</i>	55 024,20	
Remplacement de 7 mâts routiers (7m)	24 820,60	
Eclairage zone villa 5 Starlight	6 013,50	
Remplacement de 1 mât zone villa (4m)	3 249,80	
sous-total	89 108,10	
TVA 8%	7128,65	
Montant total L'Abbaye		96 236,75
WILL AGE BU DON'T	•	
VILLAGE DU PONT	27 550 20	
Eclairage routier 43 VFL 530	37 556,20	
Remplacement de 5 mâts routiers (7m)	17 729,00	
Eclairage zone villa 16 <i>Starligh</i> t Remplacement de 2 mâts zone villa (4m)	19 243,20	
·	6 499,60 81 028,00	
sous-total	6 482,25	
TVA 8%	0 402,23	97 510 95
Montant total Le Pont	,	87 510,25
Montant du projet mise en conformité, TVA incl.		347 644,90
VILLAGE DES BIOUX EP – CHEZ BURQUIN	1	
Installation y.c. génie civil	11 663,00	
Eclairage zone villa (10 Starlight +mâts 4m)	<u>24 496,00</u>	
sous-total	36 159,00	
TVA 8%	2893,00	
Montant total Chez Burquin		39 052,00
TOTAL inclus		386 696,90
Divers & imprévus		13 303,10
Montant total du projet TTC		400 000,00

Remarque pour tous les luminaires les coûts s'entendent avec fourniture et installation. Garantie de 5 ans avec remplacement sur site; extension de ladite garantie à 10 ans, uniquement sur le matériel au prix de fr. 25.- par luminaire.

Conclusion

L'interdiction des ampoules à vapeur de mercure ainsi que la nécessité d'équiper le quartier « Chez Burquin », aux Bioux, nous contraint de prendre toutes les mesures nécessaires à maintenir un éclairage adéquat sur tout le territoire de la commune.

Les nouveaux équipements nous permettront d'optimiser les coûts de fonctionnement et devraient contribuer à réduire nos émissions lumineuses en ciblant mieux les éléments à éclairer.

La Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de L'Abbaye

- Vu le préavis 6/2015 du 31 août 2015,
- Ouï le rapport de la commission chargée de l'étude,
- · Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- 1. **D'accorder** un crédit de fr 400'000.- pour la mise en conformité de l'éclairage public de la commune et de l'équipement du nouveau quartier « Chez Burquin » ;
- 2. De financer ces travaux par un recours à l'emprunt si nécessaire dans les limites du plafond d'endettement (voté à fr 11.3 millions, endettement au 31.12.2014 de fr 6'074'720.-).
- 3. D'amortir de la manière suivante :
 - Prélèvement de fr 100'000.- du fonds de réserve générale, compte 9282.1;
 - Le solde de fr 300'000.- sur une période de 20 ans par le compte 430.3311, soit la somme de fr 15'000.- l'an dès l'année qui suit la fin des travaux.

La Municipalité reste à disposition de la commission pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE CARUNICIPALITE

Le Syndic

Gabriel GAY

Le Secrétaire

Jacky REYMOND

Municipaux responsables:

Gabriel Gay, syndic et Philippe Grobéty, mpl.,

Commission:

Bernard Muller rapporteur; Michel Berney, Pierre Golay, Kostia Schertenleib, Jean-Paul Poget; Jacky Rochat et Pierre Vautravers, suppl.